



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Récapitulation

I – LE CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique (CFU), anciennement dénommé compte administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune www.lunery.fr

Le CFU de l'année 2025 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de cet exercice, sur la base des orientations et prévisions inscrites au budget voté le 10 Avril 2025. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 Juin suivant l'exercice auquel il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de son vote.

Par cet acte, le maire ordonnateur certifie l'ensemble des dépenses payées et des recettes perçues par la commune, pour la période qui s'étend du 1^{er} Janvier au 31 Décembre de cette année.

Les résultats constatés (excédents ou déficits) sur les sections de fonctionnement et d'investissement peuvent alors être reportés sur le budget de l'exercice suivant.

Le compte financier unique 2025 de la commune de Lunery a été voté le 20 Avril 2026 par le conseil municipal, en même temps que le budget primitif 2026.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget des collectivités.

D'un côté, la section de fonctionnement regroupe les dépenses courantes de la ville (salaires des agents, factures d'énergie, coût d'entretien des véhicules et bâtiments, subventions aux associations...) ; de l'autre, la section d'investissement regroupe les dépenses structurantes qui ont vocation à préparer l'avenir de la collectivité (création et rénovation des équipements, bâtiments et réseaux relevant de sa compétence).

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

LES DÉPENSES :

Les dépenses de fonctionnement correspondent à la consommation des fluides (eau, gaz, électricité, ...) des bâtiments communaux, aux achats de fournitures, aux prestations de services, aux assurances, aux salaires, aux indemnités aux élus, aux subventions versées aux associations...

Pour 2025, elles s'élèvent à 1 533 170,84 € contre 1 407 242,08 € en 2024 soit une augmentation de 125 928,76 €.

Chapitre	Libellé	CFU 2024	CFU 2025
011	Charges à caractère général	386 304,65 €	461 970,30 €
012	Charges de personnels, frais assimilés	792 915,53€	823 845,55 €
014	Atténuations de produits	22 015,00 €	28 502,00 €
65	Autres charges de gestion courante	201 028,06 €	208 420,34 €
67	Charges spécifiques	0 00 €	42,00 €
68	Dotations aux provisions aux dépréciations	2 718,70 €	2 036,93 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 404 981,94 €	1 524 817,12 €
042	Opération ordre de transfert entre sections	2 260,14 €	8 353,72 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 260,14 €	8 353,72 €
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 407 242,08 €	1 533 170,84€

Chapitre 011 - Charges à caractère général comprend les charges afférentes à l'eau, l'énergie, aux combustibles et carburants, les frais de communication, les fournitures diverses (administratives, scolaires, voirie), les différents achats de petit matériel et d'entretien courant notamment ceux liés au matériel roulant et bâtiments, les assurances, les coûts de l'alimentation, les contrats de maintenance et prestations de services, les dépenses liées aux différentes actions (vœux du Maire, fête nationale...), les impressions du bulletin municipal...

Ce chapitre s'élève à 461 970,30 € contre 386 304,65 € en 2024 soit une augmentation de 19,59 %.

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés représente une dépense de 823 845,55 € contre 792 915,53 € en 2024 soit une augmentation de 3,90 %.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante s'élève à 208 420,34 € et comprend les indemnités de fonction des élus, la contribution au service incendie, la subvention de fonctionnement du CCAS, les subventions versées aux associations, les créances admises en non-valeur, créances éteintes...

Chapitre 67 – Charges spécifiques : Titres de recettes annulés sur les exercices précédents.

Chapitre 68 - Dotations aux provisions aux dépréciations.

Chapitre 014 - Atténuation de produits correspond au reversement du Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales (FPIC) pour 28 502,00 €.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections correspond aux écritures sur les variations du patrimoine, dotations aux amortissements. Ce montant figure également en recette d'investissement au chapitre 040.

LES RECETTES :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, garderie, locations salles des fêtes, loyers...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Pour 2025, elles s'élèvent à 1 638 355,74 € contre 1 663 925,86 € en 2024.

Chapitre	Libellé	CFU 2024	CFU 2025
013	Atténuations de charges	42 217,33 €	48 916,64 €
70	Produits services, domaine et ventes diverses	116 967,46 €	84 319,90 €
73	Impôts et taxes	313 872,00 €	320 518,00 €
731	Fiscalité locale	586 480,03 €	575 403,22 €
74	Dotations et participations	542 947,21 €	549 337,29 €
75	Autres produits de gestion courante	60 529,74 €	59 353,02 €
77	Produits spécifiques	912,09 €	507,67 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 663 925,86 €	1 638 355,74 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 663 925,86 €	1 638 355,74 €

Chapitre 013 - Atténuation de charges s'élève à 48 916,64 € au lieu de 42 217,33 € en 2024 provient principalement de remboursement d'indemnités journalières (agents en arrêt de travail) et des indemnités de compensation versées pour l'agence postale communale.

La hausse s'explique par la prise en charge, en 2025, par l'assurance statutaire de plusieurs arrêts maladie d'une durée supérieure à 15 jours.

Chapitre 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses s'élève à 84 319,90 €.

Ce chapitre comprend les recettes générées par les services restauration scolaire et garderie, les concessions dans les cimetières communaux, les redevances d'occupation du domaine public (antennes-relais...), vente de coupes de bois, le remboursement de la taxe d'ordures ménagères des locataires...

Chapitre 73 - Impôts et taxes s'élève à 320 518,00 € en 2025 contre 313 872,00 € en 2024

Chapitre 731 - Fiscalité Locale s'élève à 575 403,22 € en 2025 contre 586 480,03 € en 2024.

Afin de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages et les entreprises de la commune, le conseil municipal a décidé de reconduire à l'identique les taux d'imposition des taxes directes locales.

TAXES	Taux communaux 2024	Taux communaux 2025
Taxe foncière bâtie	36,67 %	36,67 %
Taxe foncière non bâtie	42,10 %	42,10 %
Taxe d'habitation (résidence secondaire et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale)	17,33 %	17,33 %
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	23,79 %	23,79 %

Chapitre 74 – Dotations et participations s'élève à 549 337,29 € contre 542 947,21 en 2024.

Il est composé en partie de la dotation forfaitaire des communes, de la dotation de solidarité rurale et de la dotation nationale de péréquation pour 122 786,00 €, la dotation compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) pour 125 132,00 €, la compensation de l'État au titre des exonérations des taxes foncières pour 101 932,00 €, la compensation de la part salaires aux communes membres d'une communauté de communes pour 120 226,28 €...

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante s'élève à 59 353,02 €.

Les recettes proviennent quasi exclusivement des revenus locatifs (loyers des logements et des commerces, ainsi que la régie liée à la location des salles des fêtes), ainsi que de remboursements d'assurance consécutifs à des sinistres.

Chapitre 77 - Produits spécifiques – 507,67 € - mandats annulés.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Elle regroupe :

- **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel,

d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes : deux types de recettes coexistent les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les autorisations d'urbanisme, le FCTVA et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

LES DÉPENSES :

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 126 552,90 € contre 92 163,10 € en 2024.

Chapitre	Libellé	CFU 2024	CFU 2025
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	583,00 €	12 102,00 €
204	Subventions d'équipement versées	16 549,93 €	29 510,56 €
21	Immobilisations corporelles	73 771,06 €	84 940,34 €
Total des dépenses d'équipement		90 303,99 €	126 552,90 €
10	Emprunts et dettes assimilées	933,49 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	325,62 €	0,00 €
Total des dépenses financières		1 259,11 €	0,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		92 163,10 €	126 552,90 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		92 163,10 €	126 552,90 €

Principales Dépenses :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles (sauf 204)

- Levé topographique intérieur et extérieur du GS René Mariat – 7 392,00 €
- Consultation étude diagnostic réhabilitation GS René Mariat – 4 608,00 €

Chapitre 204 – Subvention d'équipement versées

- Rénovation éclairage public passage en LED – 28 925,32 €

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

- Acquisition parcelles pour verger public – 3 049,84 €
- Clôture aire de jeux à Rosières – 1 939,72 €
- Bancs et Tables aire de jeux à Rosières – 2 076,07 €
- Remplacement vitrage local Tennis Rosières – 1 155,65 €
- Luminaires LED pour divers bâtiments communaux – 1 428,83 €
- Travaux électrique logement – 1 400,00 €
- Réfection mur de l'ancien cimetière de Lunery – 10 685,00 €
- Remplacement chaudière du centre technique – 6 086,33 €
- Création coussins Berlinois – 20 352,00 €
- Radar pédagogique – 3 416,46 €
- Divers outillages centre technique – 7 453,25 €
- Lave-vaisselle Restaurant scolaire – 4 294,80 €

- Armoire réfrigérée positive Restaurant scolaire – 2 748,00 €
- Divers mobiliers Médiathèque – 3 270,06 €
- Divers achats « service jeux vidéo » Médiathèque – 2 249,86 €

Restes à réaliser - Dépenses d'investissement : 126 442,06 €

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles (sauf 204) : 85 800,00 €

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées - 22 600,00 €

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (sauf opérations) – 18 042,06 €

LES RECETTES :

Le total des recettes d'investissement s'élève à 161 881,05 € contre 87 250,25 € en 2024.

Chapitre	Libellé	CFU 2024	CFU 2025
13	Subventions d'investissement	0,00 €	17 599,52 €
204	Subventions d'équipement versées	2 637,85 €	0,00 €
Total des recettes d'équipement		2 637,85 €	17 599,52 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	82 352,26 €	135 584,70 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	343,11 €
Total des recettes financières		82 352,06 €	135 927,81 €
Total des recettes réelles d'investissement		84 990,11 €	153 527,33 €
040	Opération ordre transfert entre sections	2 260,14 €	8 353,72 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 260,14 €	8 353,72 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		87 250,25 €	161 881,05 €

Principales Recettes :

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

- 10 778,53 € de FCTVA récupéré sur les investissements de l'année 2024
- 430,68 € de taxe d'aménagement (urbanisme)
- 124 375,49 € d'excédent de fonctionnement capitalisé affecté à l'investissement

Chapitre 13 – Subventions d'investissement

- 13 176,00 € subvention DETR Désamiantage GS René Mariat
- 4 423,52 € subvention Conseil Départemental « Amende de police » coussins Berlinois et radar pédagogique

IV. Récapitulation :

Recettes et Dépenses 2025

Fonctionnement

Dépenses : 1 533 170,84 €

Recettes : 1 638 355,74 €

Investissement

Dépenses : 126 552,90 €

Recettes : 161 881,05 €

Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2025

Fonctionnement :

Résultat antérieur (excédent) 1 342 227,66 €

Résultat Exercice 2025 (excédent) 105 184,90 €

Résultat définitif (Excédent) 1 447 412,56 €

Investissement :

Résultat antérieur (déficit) - 54 275,49 €

Résultat exercice 2025 (excédent) 35 328,15 €

- 18 947,34 €

Restes À Réaliser 2025 (déficit) - 126 442,06 €

Résultat définitif (Déficit) - 145 389,40 €

Excédent de fonctionnement capitalisé (RI - 1068) 145 389,40 €

Excédent de fonctionnement reporté (RF - R002) 1 302 023,16 €

1 447 412,56 €

État de la dette :

En 2025, la commune n'a aucun emprunt à rembourser.

État du personnel :

Au 31 Décembre 2025, La collectivité compte :

- 20 agents titulaires sur des emplois permanents dont 5 à temps non complet.

Ce qui correspond à 18,92 agents en équivalent temps plein (ETP).

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le **24 Avril 2026**

Transmission en Préfecture du Cher par ACTES le **24 Avril 2026**